

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

7.10.8

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 MARS 2018**

NOMBRE DE MEMBRES  
Composant le Conseil : 35  
En exercice : 35  
Présents : 27  
Représentés : 5  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Fixation des tarifs de partenariat pour les animations de la Fête de la Ville des 2 et 3 juin 2018**

L'An deux mille dix-huit, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le treize mars, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjointes ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, R. LHOSTE, M. FAYE, S. BOURDET, AM. MERCADIER, V. RADOARISOA, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, JM. GASSELIN, T. NAPOLY, C. MARAZANO, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

|                |   |             |
|----------------|---|-------------|
| JC. PORCHERON  | à | JP. AUBRUN  |
| JL. DELERIN    | à | JM. DURAND  |
| J. NGALLE-EBOA | à | A. BULLET   |
| F. ZINGER      | à | C. MARAZANO |
| A. SOMMIER     | à | G. MERGY    |

**Absents :** P. BUCHET, S. CICERONE, JJ. FREDOUILLE.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les commerçants, entreprises et partenaires économiques font le choix d'un type de partenariat lors de la Fête de la Ville, les 2 et 3 juin 2018

Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'autoriser le Maire à fixer les tarifs de partenariat des commerçants, entreprises et partenaires économiques lors de la Fête de la Ville 2018 ainsi qu'il suit :

| Partenariats   | Tarif en € TTC |
|--|----------------|
| Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + Parrainage d'une animation   | 500,00 €       |
| Insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + Présence sur l'un des espaces de la fête à travers un stand promotionnel   | 1 000,00 €     |
| Partenaire officiel de la fête : insertion du nom ou du logo dans les supports de communication (Affiches, dépliants, banderoles, site Internet et Fontenay Mag) + signalétique terrain + communiqué de presse + tous supports de présentation + présence sur l'un des espaces de la fête à travers un stand promotionnel + parrainage du podium | 1 500,00 €     |

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Conseiller Départemental



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 30/03/18  
Publication/Affichage du 03/04/18 au 03/10/18  
Pour le Maire par délégation  
Le Directeur Général des Services